



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // ☎ 09.70.06.11.06 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 15 juin 2021

Le Conseil Municipal convoqué le 7 juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes d'Arc en Barrois en raison de l'application des mesures de distanciation imposées par l'épidémie de COVID 19, le mardi 15 juin à 20h30, sous la présidence de Monsieur Philippe FRÉQUELIN, Maire.

Ordre du Jour :

- ✓ *Présentation du plan de récolement du réseau d'eau potable par le Cabinet EUROINFRA,*
- ✓ *Transfert de parcelles au domaine public de la Commune,*
- ✓ *Point sur les travaux en cours,*
- ✓ *Validation des propositions de la Commission voirie relatives au programme 2021,*
- ✓ *Restaurant scolaire et activités périscolaires : tarifs 2021/2022,*
- ✓ *Révision des tarifs camping et aire de services camping-cars 2021,*
- ✓ *Bail Mme Sophie BLOCH,*
- ✓ *Bail M Kévin THIBAUT.*

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Madame Maryse GERVASONI et de Monsieur Matthieu THOUVENIN.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Madame Elodie JUILLET est désignée secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents approuvent et émargent le procès-verbal de la séance du 2 mars 2021.

PLAN DE RÉCOLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Messieurs Pierre HEUERTZ et Charles CONSIGNY (Cabinet EUROINFRA) effectuent une première présentation du plan de récolement des ouvrages du réseau d'eau potable communal.

La phase « terrain » de l'opération a été très importante en raison du nombre de relevés topographiques et de la classification de tous les éléments telles que les vannes, les bouches à clés, les grilles et avaloirs... Ce plan existera sous forme de planches numérisées qui permettront une mise à jour régulière et la possibilité d'en imprimer des extraits. Hormis les ouvrages, il indiquera les matières et les diamètres des tuyaux ainsi que la défense incendie.

TRANSFERT AU DOMAINE PUBLIC

Délibération n° : D202140

Objet de la délibération
Avant-Cour des écoles
Transfert du domaine
privé communal au
domaine public

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire explique au Conseil Municipal que l'avant cour des écoles et les espaces situés devant et derrière le bâtiment du Parc National appartiennent au domaine privé de la Commune. Il précise que ces surfaces sont et seront de plus en plus souvent empruntées par le public. Il propose donc de transférer une partie des parcelles cadastrées AA n°12 et 21 du domaine privé au domaine public de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De transférer une partie des parcelles cadastrées AA n°12 et 21 du domaine privé au domaine public de la Commune (voir plan annexé) ;
- D'autoriser le Maire à signer l'acte de modification parcellaire et tous documents correspondants relatifs au classement de ces parcelles.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

ACCUEIL DE JOUR :

L'Accueil de jour a ouvert ses portes le lundi 14 juin avec du retard. Le Maire adresse ses remerciements à Jérôme PETITOT pour son action en tant que maître d'œuvre. La réception des travaux n'est pas encore faite. Une visite du site sera organisée pour le Conseil Municipal.

Suite à l'intervention de Pascal CHANTÔME, le Maire précise que les autobloquants ont été nettoyés juste avant l'ouverture de l'Accueil de Jour.

Les travaux du logement devraient être achevés à l'automne.

AIRE DE JEUX DU JARDIN DES GARDES :

Patrick ZED propose au Conseil Municipal de valider le choix des entreprises effectué par la commission ad hoc. Après une rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France, il semble que celle-ci devrait émettre un avis favorable à la déclaration préalable. La préparation du terrain sera effectuée par les services techniques.

Les travaux pourraient commencer en septembre.

BUREAU REZ-DE-CHAUSSÉE MAIRIE

L'opération est terminée et les subventions sont en attente de versement.

BÂTIMENT DU PARC NATIONAL-PHASE2

Le chantier a pris du retard en raison de la pénurie d'échafaudage. Le lot menuiserie est en attente en l'absence de décision concernant la porte principale.

L'appel d'offres concernant le marché du chauffage sera mis en ligne dans les jours qui viennent

SURPRESSEUR SAINT JACQUES

La réception est signée mais avec quelques réserves concernant l'installation de la télégestion qui sera réalisée en septembre.

VOIRIE 2021

Délibération n° : D202141

Objet de la délibération
Voirie 2021
Choix des Entreprises

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Le Maire rappelle que la Commune a décidé la mise en œuvre d'un programme de voirie pour l'année 2021. Sont concernées : la rue Gabriel Peignot et son trottoir côté pair, le parking de l'église et la mise à niveau de tampons rue instituteur André.

Le Maire présente l'analyse des offres effectuée par la Commission Voirie ; 3 candidats ont remis une proposition technique et financière. Cette analyse conduit à classer en première position, l'offre de l'entreprise BOUREAU de 31 577.45 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir le retenir la proposition l'entreprise BOUREAU pour un montant de 31 577.45 € HT, soit 37 892.94 € TTC ;
- De solliciter les subventions auprès de l'ensemble des financeurs.

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET CANTINE TARIFS 2021/2022

Délibération n° : D202142

Objet de la délibération
Participation des familles
2021/2022
Cantine Scolaire
Activité Périscolaires

Le Maire expose au Conseil Municipal les différents éléments entrant dans la composition des montants des activités périscolaires matinales et des activités d'après-midi, ainsi que des repas : coûts de personnel, frais fixes et prestataire. Il indique qu'il doit être tenu compte des quotients familiaux des familles dans le but de respecter le cahier des charges de la Caisse d'Allocations Familiales. Il rappelle qu'il existe un tarif spécial pour les enfants fréquentant le groupe scolaire d'Arc en Barrois et issus de communes non signataires de convention.

il propose de conserver les tarifs de l'an passé pour l'année scolaire 2021/2022 :

- **Cantine scolaire :**

Participation des Familles	Cantine + périscolaire méridien/repas
COEF1 (- 600 €)	3.99 €
COEF2 (600 € à 1000 €)	4.56 €
COEF3 (+ 1000 €)	5.14 €
MSA et autres	5.00 €
Communes non conventionnées	6.48 €

- **Activités périscolaires :**

	Périscolaire matinal/heure	Périscolaire après-midi/an
COEF1 (- 600 €)	1.17 €	69.87 €
COEF2 (600 € à 1000 €)	1.49 €	83.84 €
COEF3 (+ 1000 €)	1.77 €	103.07 €
MSA et autres	2.49 €	139.75 €

Concernant les enfants issus de communes qui n'ont pas conventionné avec Arc, le Maire propose que :

- Les activités périscolaires du soir soient facturées annuellement 200 € (somme correspondant à la participation des communes signataires).
- Le forfait journalier de l'accueil périscolaire matinal soit facturé 3.30 €.

- **Accueil du Mercredi :**

Concernant le mercredi, il propose deux types d'accueil : un engagement annuel forfaitaire et un accueil occasionnel. Il indique un barème de tarifs :

Accueil annuel forfaitaire :

	7h30/8h30	8h30/12h00	12h00/13h30
COEF1 (- 600 €)	61 €	214 €	92 €
COEF2 (600 € à 1000 €)	71 €	250 €	107 €
COEF3 (+ 1000 €)	82 €	286 €	122 €
MSA et autres	110 €	385 €	165 €

Accueil à la séance :

	7h30/13h30
COEF1 (- 600 €)	19 €
COEF2 (600 € à 1000 €)	20 €
COEF3 (+ 1000 €)	21 €
MSA et autres	24 €

De plus, il propose qu'en raison des nombreux retards enregistrés lors de la prise en charge des enfants par leurs parents à 18h, une facturation hors forfait, par jour et par enfant, soit appliquée en fonction du coût réel du personnel mobilisé à cet effet, à savoir :

- De 18h15 à 18h45 : 15.00 €
- Au-delà de 18h45 et jusqu'à 19h15 : 30.00 €

(Ces montants correspondant au coût horaire chargé des deux animateurs restant sur leur poste de travail).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les propositions du Maire à l'unanimité.

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

CAMPING : TARIFS 2021/2022

Délibération n° : D202143

Objet de la délibération

Tarifs 2021/2022
Camping Municipal
Aire de Services des
Camping-cars

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire explique que les tarifs établis par délibération D202054 en date du 8 septembre 2020 s'avèrent beaucoup trop élevés. En conséquence, il propose de les revoir à la baisse et de les maintenir en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'application des tarifs suivants à compter du 16 juin 2021 :

Camping

- Usager 3.50 €
(Gratuité pour les enfants de moins de 7 ans)
- Véhicule 2.00 €
- Tente ou caravane 3.00 €
- Électricité 3.00 €
- Camping-car 5.00 €
- Véhicules deux essieux 12.00 €

La douche chaude est comprise dans ces tarifs.

Concernant les stationnements de longue durée, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour établir un prix forfaitaire.

Camping-cars

Pendant la période du 1^{er} avril au 30 septembre inclus, le tarif appliqué aux camping-cars stationnant sur le site de l'aire de service, est fixé à 5.00 € par jour, à compter du 1er jour (Ce tarif l'utilisation des sanitaires du camping).

Bail M CLAUDE BLOCH

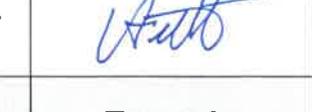
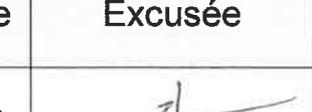
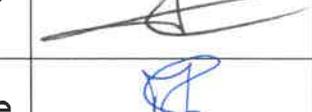
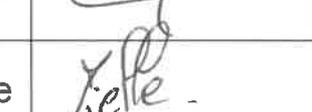
Délibération n° : D202147

Objet de la délibération
BAIL CLAUDE BLOCH

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer un logement de type II situé 79 rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois, à Monsieur Claude BLOCH moyennant un loyer de mensuel de trois cent soixante euros (360 €) payable dans les cinq premiers jours de chaque mois.

Cette location est consentie à partir du 15 juillet 2021 pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction annuellement à la date anniversaire d'effet du contrat. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire à l'effet de signer le bail qui sera établi par acte notarié par Maître Romain BERNOT, Notaire à Arc en Barrois, aux frais partagés de la Commune et de la locataire.

Monsieur	FRÉQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	1 ^{er} Adjoint	
Monsieur	CHANTÔME	Pascal	2 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ZED	Patrick	3 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	Excusée
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	JUILLET	Elodie	Conseillère	
Madame	MARTIN	Carole	Conseillère	
Madame	MIELLE	Séverine	Conseillère	
Madame	MOLARD	Julia	Conseillère	
Monsieur	RENAUDIN	Alain	Conseiller	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	Excusé
Monsieur	WAGNER	Jean-Charles	Conseiller	